

REGLEMENT INTERIEUR A CONSERVER

Pendant la saison 2017-2018 les cours sont assurés de la façon suivante :

- Lundi** : - Poussines 1 : (6/8 ans) 17h15-18h15 (max 15)
- Compétition 1 : 18h15-20h15 (max 10)
- Mardi** : - Benjamines (10 ans et +) : 17h15-18h15(max15)
- compétition 2 : 18h15-20h15 (max 10)
- Mercredi** : - Eveil (4/5 ans) : 16h30-17h15
- Poussines 2 : 17h15-18h15
- Compétition 1 : 18h15-20h15
- Jeudi** : - Babygym (3/4 ans) : 17h15-18h00
- Garçons : 18h00-19h00
- Compétition 2 : 19h00-20h30
- Vendredi** : - Niveau 1/2 : 17h00-18h30
- Niveau 3/4 : 18h30-20h00

Sous réserve de modification selon les inscriptions

L'année sportive se termine fin juin en 2017 (Le professeur vous communiquera la date ultérieurement).

Il n'y aura pas de cours assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

La cotisation annuelle est fixée à :

- 110€ pour la baby gym**
- 140€ pour les cours d'une heure,**
- 160€ pour les cours d'une heure et demi**
- 190€ pour les compétitions (4h)**
- 20 euros de remise pour les fratries.**

Il vous est possible de régler la cotisation en trois fois (Octobre, Novembre et Décembre).

Un certificat médical est exigé pour la pratique de l'activité gymnastique pour les nouveaux inscrits. Il devra être fourni au plus tard lors du troisième cours. Au-delà de ce délai, les enfants ne seront pas acceptés en cours (car non assurés).

Nous vous demandons de vêtir, vos enfants avec **des tenues adéquates** : justaucorps, leggings, shorts... (robe et jupes interdites), **d'attacher les cheveux** et de prévoir **une bouteille d'eau**.

La pratique de la gymnastique se déroule sous la conduite d'un professeur diplômé aux heures qui vous sont communiquées.

Les parents sont tenus de **s'assurer de la présence de l'intervenant** avant de laisser leur enfant. Ils s'engagent à venir **récupérer** ce dernier auprès de l'intervenant **sur la mezzanine du gymnase**.

La responsabilité de l'association est engagée à la minute où le cours commence et prend fin à la minute où il se termine. **L'utilisation du matériel est strictement interdite en dehors des heures de cours et en dehors de la présence du professeur et aux enfants non adhérents.**

L'accès aux locaux est strictement réservé aux enfants membres et à leurs responsables. Les personnes extérieures ne seront pas acceptées.

Toutes décisions relatives au fonctionnement de la section (cours supplémentaires, remboursement de forfait, modification des horaires...) relèvent des responsables de l'association.

Toutes les informations seront données par mail, ou par voie d'affichage, et non individuellement par téléphone.

Les remboursements des séances ne sont possibles qu'en cas de force majeure (maladies graves, etc...) sur présentation d'un certificat médical, après débat lors d'une réunion du bureau, et à condition que celui-ci ne mette pas en cause l'équilibre de la section.

Les parents sont tenus de faire respecter ce règlement à leurs enfants.

Gym Enfant de l'Odon